

## Solidarité avec Pierre C.

### Militant de la CGT visé par une procédure bâillon de l'association d'extrême droite SOS Éducation



**Malgré une relaxe en 1ère instance, notre camarade Pierre C, est victime d'un acharnement judiciaire de la part de SOS Education association proche de l'extrême-droite !**

Mobilisons-nous toutes et tous le vendredi 12 juin pour le soutenir ! SOS Education notoirement proche de l'extrême-droite a attaqué notre camarade pour sa participation à une action syndicale le 1er février 2024 à Pacé.

Sophie Audugé, porte-parole de SOS Éducation, y tenait une réunion publique contre l'éducation à la vie affective et sexuelle EVARS.

Le Planning Familial et l'intersyndicale éducation CGT-FSU-SUD étaient intervenus pour dénoncer ces discours violemment réactionnaires qui mettent en danger les enseignant·es.

Face aux chants, aux slogans et aux arguments des manifestant·es, Sophie Audugé avait finalement décidé de renoncer à sa conférence.

**Nous précisons ici qu'aucune violence n'a été commise : la gendarmerie présente sur place a pu le constater.** SOS Éducation avait lâchement choisi de porter plainte pour diffamation contre Pierre C., qui lors de cette action avait accusé l'association de « [mettre] une cible dans le dos des profs ».

Cette déclaration sera toutefois difficile à contester. L'an dernier, SOS Éducation s'est encore illustrée par sa virulence, notamment lors de sa campagne contre le Goncourt lycéen et contre la prétendue « dérive porno » de l'Éducation nationale. **SOS Éducation n'hésite pas à chauffer à blanc l'opinion publique à coup de fake news, avec le relais complaisant des médias Bolloré et d'élu·es d'extrême droite.**

## Solidarité avec Pierre C.

### Militant de la CGT visé par une procédure bâillon de l'association d'extrême droite SOS Éducation

**Les conséquences sont bien réelles : pressions, menaces (y compris de mort) anonymes ou non sur des écoles, des équipes pédagogiques, des enseignant·es, remises en cause de projets pédagogiques, de spectacles.**

Aussi nous avons affirmé que l'extrême droite en général, et SOS Éducation en particulier, représentent un danger pour notre École, pour ses personnels et pour ses élèves. Nous avons dénoncé la procédure bâillon intentée par SOS Éducation, qui ne visait qu'à intimider et à faire taire.

Suite à son passage devant le tribunal **notre camarade Pierre C. a été relaxé le jeudi 29 janvier 2026**, par le tribunal judiciaire de Rennes, celui-ci étant très clair dans son jugement et donnant raison à notre camarade sur tous les points évoqués au procès

Notre joie fut de courte durée

Nous avons appris, mercredi 4 février, que les ultraractionnaires avaient fait appel au civil!

**Pierre est donc convoqué devant la cours d'appel le vendredi 12 juin à 9h.**

Nous apporterons un soutien plein et entier à notre camarade, élu représentant des personnels, connu et reconnu pour son professionnalisme comme directeur d'école et pour son engagement militant notamment dans la lutte contre l'extrême droite.

**Fidèles à notre tradition de lutte antifasciste, nous soutiendrons Pierre C. dans le procès à venir car lorsque l'on s'attaque à un militant de la CGT, c'est toute la CGT que l'on attaque.**

Nous exigeons que justice lui soit rendue, persuadé·es qu'il sera de nouveau relaxé des accusations de diffamation.

**Nous appelons à un nouveau rassemblement de soutien le 12 juin de 8H à 9H place du Parlement à Rennes. Soyons nombreuses et nombreux !**